

En pénalisant toute critique de la politique d'Israël, la proposition de loi Yadan n'aidera pas à lutter contre l'antisémitisme

Le texte entretient «la fausse assimilation entre juifs, Israël et sionisme», dénonce le collectif de citoyens et de citoyennes d'origine juive. Ils appellent les député·es à rejeter ce texte qui sera soumis au vote ce 26 janvier.



En 2024 à Toulouse, lors d'une manifestation de soutien au peuple palestinien de la bande de Gaza suite aux attaques israéliennes. (Pat Batard/Hans Lucas. AFP)

Par

Un collectif d'origine juive militant pour le respect des droits nationaux des peuples israélien et palestinien

Publié le 22/01/2026 à 6h01

Citoyennes et citoyens d'origine juive, partisans d'une paix juste et durable fondée sur la reconnaissance et le respect des droits nationaux des peuples israélien et palestinien, nous demandons le retrait immédiat de la proposition de loi Yadan, qui, sous prétexte de lutter contre «*les formes renouvelées de l'antisémitisme*», entend, par la menace de sanctions pénales, limiter drastiquement les critiques de la politique israélienne.

Mélanger l'indispensable lutte contre l'antisémitisme avec l'interdiction de critiquer la politique criminelle du gouvernement d'extrême droite de Benjamin Nétanyahou est inacceptable. Après les attaques terroristes menées par le Hamas le 7 octobre 2023, l'Etat d'Israël a riposté en commettant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Il est en outre suspecté d'avoir commis un crime de génocide. Ces qualifications ont été formulées dans des décisions répétées de la Cour internationale de justice et de la Cour pénale

internationale sur le fondement de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide adoptée en 1948.

Rappelons que l'Etat d'Israël qui conteste aujourd'hui ces instances a joué en 1948 un rôle moteur dans le processus d'adoption de ce traité international.

Une politique de force qui fait fi des droits humains

Depuis deux ans et demi, la condamnation de la politique israélienne a pris une ampleur très importante à travers le monde. Fondamentalement cette condamnation exprime le rejet d'une politique de force qui fait fi des droits humains et non un antisémitisme caché.

Ce n'est pas être antisémite que de dénoncer la guerre qui a ensanglanté Gaza, qui a provoqué la mort d'au moins 70 000 Gazaoui·es de tous âges, qui a détruit l'essentiel des logements, des hôpitaux, des écoles, des universités, des bibliothèques, des lieux de culte, des terres cultivables, des oliveraies...

Il n'est en rien antisémite de critiquer les violations du droit humanitaire et du droit international en Cisjordanie où les colonies s'étendent, où le nettoyage ethnique continue et où les colons suprémacistes multiplient les spoliations, les agressions et les assassinats avec la complicité de l'armée et de la police.

La proposition de loi Yadan n'est pas seulement mauvaise parce qu'elle n'aidera en rien à lutter contre l'antisémitisme, elle est dangereuse à de multiples égards.

Nous nous limiterons aux quatre raisons essentielles qui nous amènent à demander son abandon par ses promoteurs ou son rejet par le Parlement français.

Premièrement, cette proposition de loi est liberticide en visant à interdire toute critique contre la politique d'Israël sous prétexte de lutter contre l'antisémitisme. Nous pensons que tout Etat violant le droit international, portant atteinte aux droits et libertés de son peuple ou des peuples de territoires qu'il occupe, peut et doit être critiqué dans une démocratie digne de ce nom.

Deuxième raison : le texte entretient la fausse assimilation entre juifs, Israël et sionisme. Le sionisme est une idéologie politique qui date de la fin du XIXe siècle, avec de multiples variantes allant de l'extrême gauche à l'extrême droite qui gouverne actuellement en Israël.

Critiquer le sionisme, comme toute idéologie politique, fait partie du débat démocratique normal alors que l'antisémitisme, comme tous les racismes, est un délit qui doit être combattu et sanctionné.

Amalgamer les deux, c'est mettre en cause la liberté démocratique de débattre et affaiblir la lutte contre l'antisémitisme, qui ne saurait être confondue avec la défense d'une politique barbare menée par un Etat.

Un projet qui renforcerait l'antisémitisme

Troisième raison : l'adoption d'une telle loi risquerait d'affaiblir la lutte contre l'antisémitisme au lieu de la renforcer. En interdisant de dénoncer les crimes inacceptables du gouvernement israélien pour ne pas être taxé d'antisémitisme, on laisserait libre cours à l'accusation du «deux poids deux mesures» et on alimenterait l'idée, réellement antisémite celle-là, selon laquelle «les juifs» sont toujours mieux traités que les autres.

Quatrième et dernière raison : si cette proposition de loi était adoptée, des enfants et petits-enfants de rescapés du génocide et, plus généralement, des victimes de l'antisémitisme, comme certain·es des signataires de cette tribune, pourraient être traînés en justice lorsqu'ils s'élèvent, comme nous continuerons de le faire, contre le génocide en cours.

Prétendrait-on aussi accuser d'antisémitisme les Israéliens qui avec beaucoup de courage s'élèvent contre la politique de leur gouvernement, refusent pour certains de porter les armes, et appellent l'opinion internationale à agir pour des sanctions internationales ?

Il faut cesser ces absurdités et jeter à la poubelle cette proposition de loi qui nous fait honte.

Parmi les signataires : **Edgar Blaustein** Militant associatif **Rony Brauman** Ex-président de Médecins sans frontières **Alain Champaux** Professeur agrégé retraité **Yaël Dagan** Professeure d'hébreu **Sophie Ernst** Professeure de philosophie **Nicole Fayman** Fille de déporté **Georges Yoram Federmann** Psychiatre gymnopédiste **Dominique Glaymann** Professeur émérite en sociologie **Laurent Kahane** Correcteur **Pierre Khalfa** Economiste, Fondation Copernic **Danièle Lochak** Juriste **Elsa Martayan** Urbaniste **Claude Szatan** Militant associatif **Pierre Tartakowsky** Président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme **Agnès Zissmann** Magistrate honoraire.

Les signataires participent au rassemblement Juives et juifs pour le respect des droits du peuple palestinien. Pour signer ou pour voir la liste complète des signataires : [ICI](#)